

LE CAMIN DU MONT MAJOR



Infos Pratiques

Distance	12,9 km
Durée (moyenne)	04h30
Niveau	Moyen
Dénivelé	495 m D+
Départ	SAINT-PIERRE-DES-CHAMPS
Typologie	boucle
Balisage	Jaune PR

Votre itinéraire

Étape 1 - Traverser la D 212 et monter la rue du Roc sur quelques mètres. Bifurquer à gauche sur le sentier caladé dit des « Migraniers » (mille grains en référence au grenadier). Poursuivre environ 40m vers la droite.

Étape 2 - Prendre à gauche le chemin de Blanes. Il rentre bientôt dans un bois.

Étape 3 - Au carrefour, continuer en face (sud-est) sur le sentier, environ 170m. Laisser la propriété privée sur votre droite et poursuivre en face dans le bois en suivant les murettes en pierres sèches. Longer la vigne vers la droite. Le chemin débouche sur la route (chemin des Oliviers). Aller vers la droite et monter sur la route jusqu'au hameau des Joffres. Prendre à gauche pour traverser le hameau.

Étape 4 - Aller vers le sud sur la petite route le long des cultures et d'une muraille en pierres. 700m plus loin, dans un virage à gauche, la route devient piste.

Étape 5 - Environ 260m plus loin, au début d'une grande courbe à droite, emprunter le chemin à gauche, plein sud. D'abord clairsemée, la végétation s'épaissit dans le bois. Passage un peu technique (fort dénivelé). Environ 600m plus loin, après la traversée du ruisseau de Font Marane (cascade de tufs), le chemin s'oriente vers le nord. Environ 300m plus loin, il rejoint un chemin goudronné. Face à vous, la colline du Rode. Monter à droite, vers le sud. Suivre en partie le balisage du GR36A. Laisser à droite l'embranchement de la propriété de la Soulane. Traversée d'une zone de cultures.

Étape 6 - Au carrefour du Pas de l'Anesse, monter à gauche sur la Serre de Blanes jusqu'au point culminant, le Mont Major (altitude 542 m, point de vue à 360° sur l'Alaric, le Canigou, Mont Tauch, la mer). Longer la crête vers l'est sur environ 350m.

Étape 7 - Au col, quitter le GR36A et descendre à gauche jusqu'à la piste. La prendre vers la droite sur environ 1600m en ignorant les chemins à droite et à gauche. Le chemin s'oriente vers le nord.

Étape 8 - Carrefour de Blanes. Suivre la piste à gauche. Après la chaîne métallique, poursuivre en crête, direction nord-ouest. Environ 700m plus loin, laisser à gauche la piste qui grimpe au Mont Redon.

Étape 9 - Descendre à droite sur le petit sentier (direction nord). Quelques passages sont caladés. Déboucher bientôt sur une piste. Laisser à droite l'accès à la propriété de la Millane et descendre. Franchir le ruisseau de Blanes. A la route, laisser à droite l'accès à la propriété de Peyrens et aller à gauche sur environ 100m.

Étape 10 - Emprunter à droite un chemin entre 2 vignes. Longer la vigne à gauche et traverser le bois du Périé (direction nord). Longer encore quelques vignes et le ruisseau de Blanes et déboucher sur un chemin. Laisser à gauche l'accès à une propriété et continuer à droite. Traverser le gué sur le ruisseau de Rouanel. Prendre la route vers la gauche. Passez devant la Font du Frêne et continuer la route jusqu'au village.

Préconisations

Attention, le risque incendie est souvent élevé, en particulier l'été, et peut entraîner des fermetures de massifs. Renseignez-vous avant de partir en [consultant la carte du risque incendie](#) pour les activités de pleine nature.

Feux strictement interdits. Ne fumez pas et ne jetez jamais de mégots dans la nature. Les incendies sont nombreux et catastrophiques dans notre région. En cas d'incendie ou d'accident : donnez l'alerte 18 ou 112 à partir d'un portable.

Protégez-vous du soleil et emportez de l'eau en quantité suffisante.

Évitez la cueillette des fleurs et des plantes. Emportez tous vos déchets. Refermez les clôtures et tenez les chiens en laisse dans les espaces de pâturages, les villages et les zones protégées.

Parcours VTT : les itinéraires sont souvent partagés avec les randonneurs ou d'autres usagers (voitures, tracteurs etc.). Soyez prudents et anticipez toujours qu'un piéton peut être présent au détour d'un virage pour avoir le temps de freiner si nécessaire. Les piétons sont par principe prioritaires, ralentissez lors des croisements ou arrêtez-vous si la configuration du terrain vous y oblige.

Merci et bonne randonnée !

En savoir plus

<https://www.tourisme-corbieres-minervois.com/balades-et-randonnees/le-camin-du-mont-major/>